

225C1514
FR0012127173-FS0445

11 septembre 2025

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

(Euronext Paris)

Complément à D&I 225C0906 du 3 juin 2025

Par courrier reçu le 5 septembre 2025, complété notamment par un courrier reçu le 9 septembre 2025, le concert composé de M. Emile Loria, Mme Dominique Costantini, M. Alexis Peyroles et des sociétés MS Medical Synergy SA¹ et Aperana Consulting SARL² a modifié sa déclaration d'intention comme suit :

« En application de l'article L. 233-7 VII, le concert porte à la connaissance de l'AMF par la présente, d'une mise à jour de leur déclaration d'intention du 27 mai 2025 (cf. D&I n°225C0906 du 3 juin 2025) sur les objectifs qu'ils ont l'intention de poursuivre jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires d'OSE IMMUNOTHERAPEUTICS, date à laquelle le concert cessera d'exister.

Compte tenu de leur désaccord avec les orientations de l'activité de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS déterminées par son conseil d'administration, les membres du concert avaient demandé, le 27 mai 2025, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 25 juin visant à renouveler la composition du conseil d'administration d'OSE IMMUNOTHERAPEUTICS.

Compte tenu de la décision de la société de reporter l'assemblée générale annuelle au 30 septembre 2025 et du nouvel avis de réunion publié au BALO par la Société le 25 aout 2025, les membres du concert ont dû à nouveau demander l'inscription de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2025.

Ainsi, dans une lettre adressée au président du conseil d'administration d'OSE IMMUNOTHERAPEUTICS le 3 septembre 2025, ils ont sollicité l'inscription de 13 projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte de la société du 30 septembre 2025 relatifs à la composition du conseil d'administration et ayant pour objet :

- la nomination de Mme Shihong Nicolaou, Mme Pascale Briand, M. Markus Cappel, M. Marc Le Bozec, M. Jonathan Cool et M. Alexis Peyroles, en qualité d'administrateurs ; et,
- la révocation de M. Marc Dechamps, Mme Brigitte Dréno, Mme Martine George, M. Markus Goebel, M. Eric Leire, Mme Cécile Nguyen Cluzel et M. Nicolas Poirier de leurs mandats d'administrateur.

Par ailleurs, les membres du concert ont indiqué qu'ils voteront, lors de l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2025, contre le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Didier Hoch et pour la nomination de M. Jonathan Cool en qualité d'administrateur si le conseil d'administration maintient cette résolution dans ses résolutions finales.

¹ Contrôlée par M. Emile Loria.

² Contrôlée par M. Alexis Peyroles.

Les membres du concert ont accompagné cette demande auprès du président du conseil d'administration d'un exposé des motifs au soutien de leurs propositions de résolution adressé à tous les actionnaires d'OSE IMMUNOTHERAPEUTICS que la société devra publier sur son site internet au même titre que tous les autres documents relatifs à cette assemblée générale.

L'avis de réunion publié par la société ne faisant pas état d'autres résolutions visant à nommer ou renouveler d'autres administrateurs, les membres du concert communiqueront le moment venu sur le sens de leurs votes sur ces éventuelles résolutions que le conseil d'administration d'OSE IMMUNOTHERAPEUTICS pourrait décider d'ajouter.

Le dernier tiret de la déclaration d'intention du 27 mai 2025 relatif à la nomination de nouveaux administrateurs est modifié pour refléter ce qui précède et le reste de la déclaration d'intention publié reste inchangée. »
